

TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

**RÉINVENTONS  
NOS ESPACES**

**ASSISES '14  
DE LA  
METALLERIE**  
JEUDI 6 JUILLET 2023 - PARIS

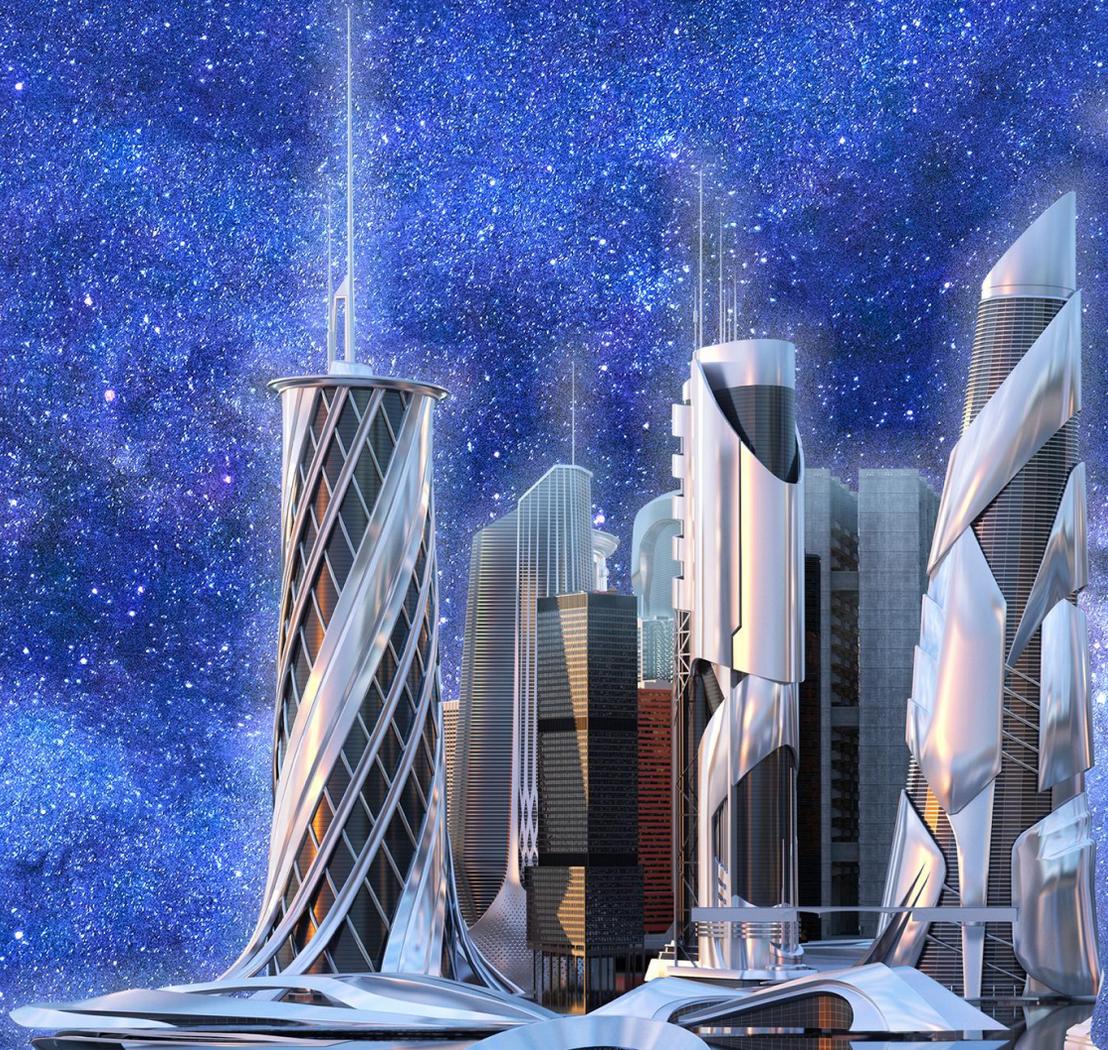
# TECHNIQUE



**REP Bâtiment**  
Un état des lieux  
après le lancement  
de la démarche

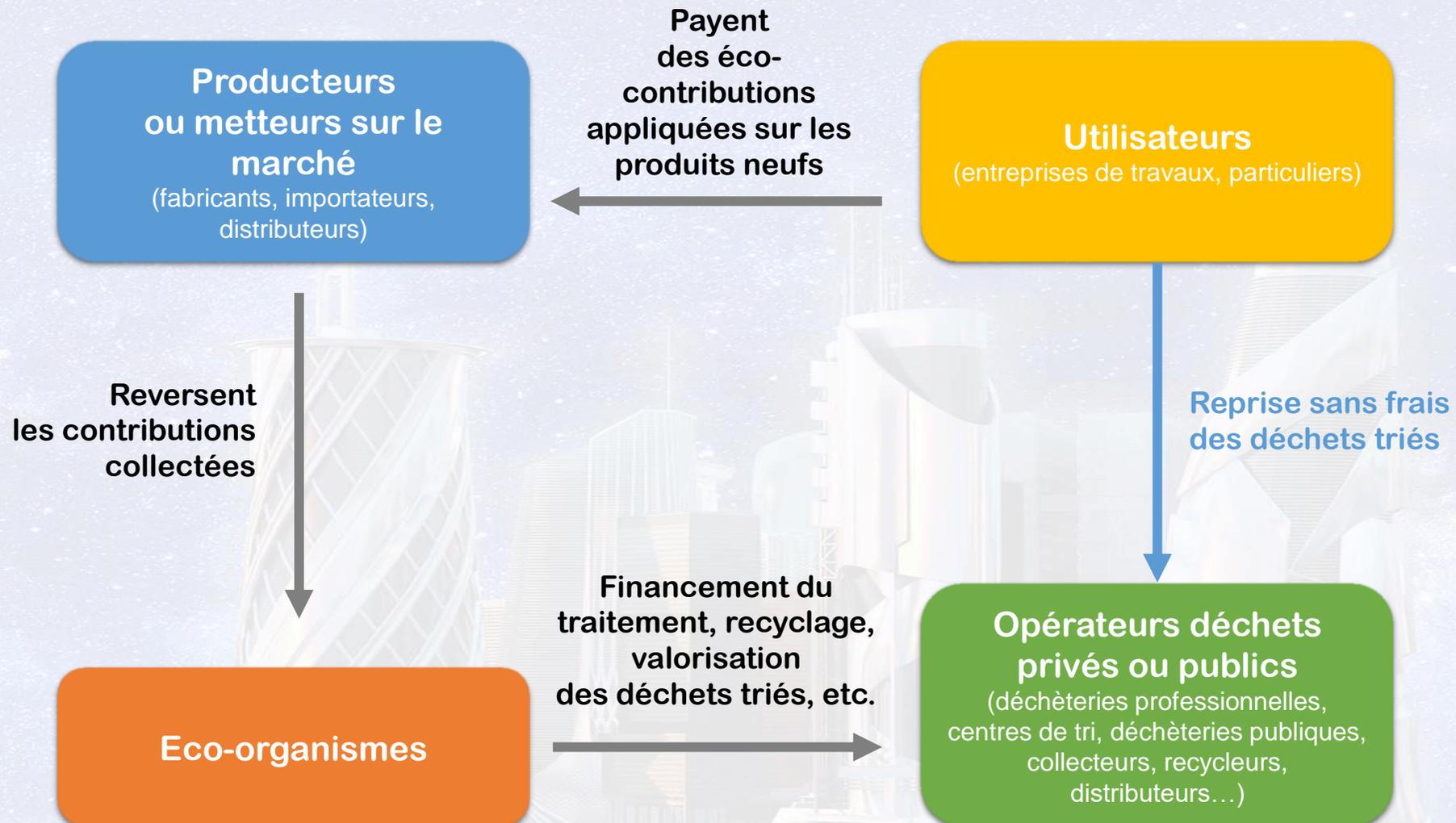
ASSISES 14  
DE LA  
MÉTALLERIE  
JEUDI 6 JUILLET 2023 - PARIS

# L'INTERVENANTE



Stéphanie COULLON  
DAT FFB

# Fonctionnement simplifié de la REP



# Quatre éco-organismes agréés par l'Etat

## Catégorie 1

Produits  
et matériaux inertes

écominéro

valobat

## Catégorie 2

Autres produits et matériaux du bâtiment  
(bois, métal, plastique, menuiserie,  
plâtre, laines minérales, etc.)

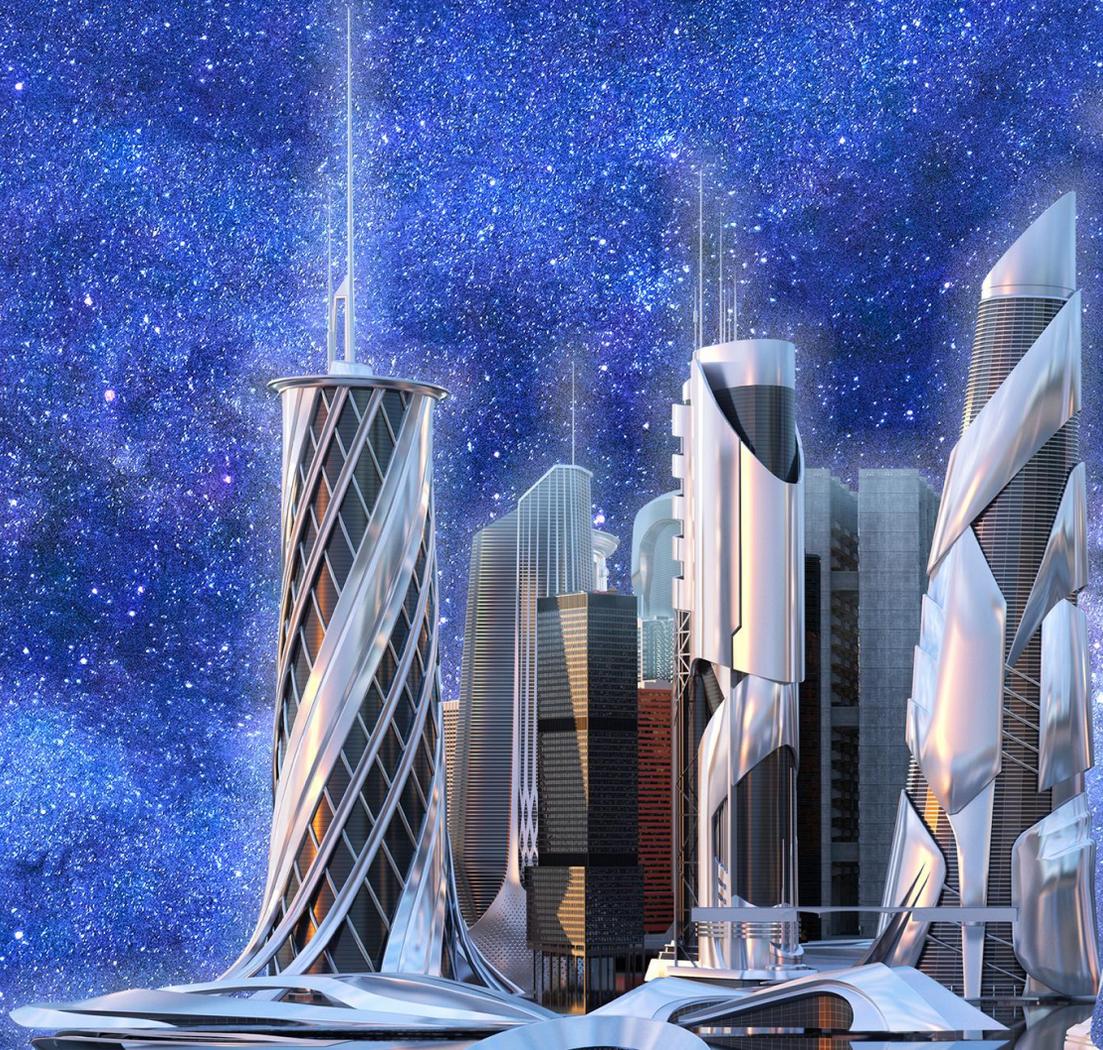
ecomaison

ValdeliA

- **Décret REP Bâtiment** (publié le 1<sup>er</sup> janvier 2022)
- **Arrêté cahier des charges des éco-organismes** (publié au JO du 21 juin 2022)
- **Avis aux producteurs** = liste des produits et matériaux dans le périmètre de la REP (nouvelle version publiée le 17 juin 2023)



# REP Bâtiment



## Définition du producteur

# Les entreprises de travaux doivent-elles adhérer à un éco-organisme ?

- **Vous achetez vos fournitures en France et vous fabriquez :**
  - ⇒ **Des charpentes métalliques**
  - ⇒ **Des garde-corps non vitrés**
  - ⇒ **Des escaliers**
- ➔ Vous n'êtes pas producteur et vous n'avez pas à adhérer à un éco-organisme (paiement des éco-contributions sur les éléments constitutifs de ces ouvrages)
- **Vous achetez vos fournitures en France et vous fabriquez des ouvrages vitrés (fenêtres, garde-corps vitrés), des portes, des volets.**
- ➔ Discussions toujours en cours



# Les entreprises de travaux doivent-elles adhérer à un éco-organisme ?

- **Cas des importations**

- **Vous importez des produits et matériaux de l'étranger :**

⇒ Vous êtes producteur et devez adhérer à un éco-organisme

- **Mais...**

⇒ Le fournisseur étranger s'il le souhaite, peut adhérer à un éco-organisme à la place de son client français et ainsi prendre à sa place la responsabilité du producteur.

# Rappel : obligations des producteurs

- Adhésion à l'un des éco-organismes de la filière REP Bâtiment (de son choix)
- Obtention suite à l'adhésion d'un numéro d'identifiant unique (IDU) à faire figurer dans les CGV, tous documents contractuels et sur le site internet de l'entreprise.
- Déclaration des quantités mises sur le marché de l'année précédente
- Facturation des éco-contributions selon barème annuel **à partir du 1er mai 2023**
- Collecte des éco-contributions et versements périodiques à un éco-organisme

# Modalités de déclaration simplifiée pour les « petits producteurs »

- **Petits producteurs =**

⇒ Valdélia et Valobat : entreprises dont le **CA global < 2M€**

⇒ Ecomaison : entreprises dont le **CA « mise sur le marché REP » < 1M€**

# Modalités de déclaration simplifiée pour les « petits producteurs »

CA « mise sur le marché » compris entre 100k€ et 1000k€			CA « mise sur le marché » < 100k€
Activités	Pourcentage de la production vendue	Au réel sur les volumes d'achats	Forfait annuel
Métallerie & Serrurerie	Forfait : 30 €		<b>30 €</b>
Couverture	0,03%	Voir barème par matériau	<b>30 €</b>
Cloison & Isolation	0,03%		<b>30 €</b>
Charpente Parquets / Sols Menuiserie intérieures & extérieures	0,04%		<b>30 €</b>
Électricité / Plomberie / Chauffage	0,03%		<b>30 €</b>
Peinture / Revêtement mural / Traitement de surface*	0,06%		<b>30 €</b>
Autres corps de métier (maçonnerie, terrassement, carrelage)	0,03%		<b>30 €</b>



# Modalités de déclaration simplifiée pour les « petits producteurs »

## Calcul du CA de mise en marché

La formule de calcul est réalisée avec les informations suivantes :

- CA TOTAL, appelé **A**
- ACHATS TOTAUX, appelés **B**
- ACHATS HORS ECO PARTICIPATION, appelés **C**

Cette quote-part du chiffre d'affaires d'assiette de l'éco-participation est de  $X\% = C / B$ , appliqué au CA TOTAL A, ce qui donne un **CA de mise en marché de  $Y\text{€} = X\% \times A$** .

Ce chiffre d'affaires de mise en marché (**Y**), **dès lors qu'il est inférieur à 1 M€**, est l'assiette sur laquelle l'artisan, l'entreprise du bâtiment, le négoce ou toutes autres entreprises du bâtiment appliquent les pourcentages en fonction de l'activité principale.

# REP Bâtiment

Eco-contributions  
sur les produits  
et matériaux  
neufs et prise en  
compte dans les  
devis

# Barèmes des éco-contributions

- **Chaque éco-organisme publie son propre barème (aspect concurrentiel)**
- **Révisions à la hausse chaque année jusqu'en 2027**
- **Nomenclatures et unités différentes qui rendent difficile la comparaison : barèmes par produits ou par matière**
- **Progressivité de la REP inscrite dans la réglementation donc progressivité des barèmes et des services de reprise sans frais**

# Barèmes 2023 et 2024



- **Attention aux prix bas en 2023 (entre 0,5% et 1% du prix des matériaux)**
- **Liens vers les barèmes 2023 :**
  - [Ecomaison](#)
  - [Valdéla \(2023 et 2024\)](#)
  - [Valobat](#)
- **Barèmes 2024 non publiés sauf pour Valdélia à ce jour**
  - ⇒ Augmentation à prévoir en 2024 (passage probable de 0,5% à 2 ou 3%)
  - ⇒ **Lobbying FFB pour une publication au plus tôt auprès des éco-organismes et de l'Etat**

# Tarifs 2023

Tarifs en € HT / kg ou € HT / m <sup>3</sup> ou autres unités fonctionnelles	Toutes catégories de produits (pour le détail des produits concernés voir l'outil en ligne Générateur de tarifs et Codes)	€ HT/ Kg	€ HT/ m <sup>3</sup> (2)	Selon les produits tarifs disponibles en		
				m <sup>2</sup>	ml	U
<b>1. Métal<sup>(1)</sup></b>  catégorie A du décret	Métal > 90%	0,0005 €		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblage avec métal > 50% et autres matériaux	0,003 €				<input checked="" type="checkbox"/>

Tarifs en € HT / kg ou € HT / m <sup>3</sup> ou autres unités fonctionnelles	Toutes catégories de produits (pour le détail des produits concernés voir l'outil en ligne Générateur de tarifs et Codes)	€ HT/ Kg	Selon les produits tarifs disponibles en		
			m <sup>2</sup>	ml	U
<b>6. Verre et parois vitrées</b>  catégorie D du décret	Verre > 90%	0,009 €	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblage verre à plus de 50% avec métal	0,009 €			<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblage verre à plus de 50% avec inerte	0,009 €			<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblage verre à plus de 50% avec bois et dérivés de bois	0,009 €			<input checked="" type="checkbox"/>
	Assemblage verre à plus de 50% avec plastique	0,009 €			<input checked="" type="checkbox"/>
	Miroir > 90%	0,030 €			

## Barème applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 1<sup>er</sup> janvier 2024

### Produits et matériaux de construction relevant des familles suivantes

Code produit	Produits et matériaux de la construction du secteur du bâtiment	Montant de l'éco-contribution en € HT/Kg -	
		Année 2023	Année 2024
2a1	Produits et matériaux de construction constitués > 50 % en masse de métal (hors menuiseries)	0,02	0,04
2a2	Produits et matériaux de construction constitués > 95 % en masse de métal (hors menuiseries)	0,01	0,02
2d1	Menuiseries avec châssis en métal	0,02	0,03



**VALDELIA**

# Tarifs 2023

Type de produit et Caractéristiques	Tarif (HT)	Unité
Garde-corps	0,06 €	m linéaire
Main courante	0,05 €	m linéaire
Séparateur de balcon	0,16 €	m linéaire
Escalier intérieur tout matériau	0,90 €	Unité
Ossature métallique pour façade ou verrière tertiaire	0,50 €	tonne
Fenêtre (sauf fenêtre de toit) et porte-fenêtre toute dimension tout matériau	0,50 €	Unité
Fenêtre de toit toute dimension toute structure	0,22 €	Unité
Porte industrielle, grille et rideau $\leq 6\text{m}^2$	0,27 €	Unité
Porte industrielle, grille et rideau $> 6\text{m}^2$	0,59 €	Unité
Portail industriel	0,26 €	Unité
Portail résidentiel	0,31 €	Unité
Brise soleil	0,09 €	m linéaire
Claustra	0,03 €	m linéaire
Pergola	0,73 €	Unité
Véranda et verrière résidentielle toute dimension toute structure	4,45 €	Unité

# Anticiper les éco-contributions dans le devis et marchés

- **La FFB met à disposition des adhérents :**

⇒ Des clauses types à insérer pour les marchés futurs non signés

⇒ Un courrier type à destination des maîtres d'ouvrage pour les informer des augmentations de prix liés à la REP



# REP Bâtiment

Détenteurs de  
déchets du  
bâtiment : tri et  
reprise gratuite  
progressive



**Pour bénéficier de la reprise gratuite, il n'est pas nécessaire d'adhérer à un éco-organisme !**

**Pour bénéficier de la reprise gratuite, il faut :**

- S'adresser à un prestataire « partenaire de la REP » (ayant contractualisé avec un éco-organisme)
- Trier ses déchets selon les règles de tri de la REP

# Rappel : Déchets concernés par la reprise gratuite

- **Sont concernés** : les déchets issus des produits et les matériaux destinés à être incorporés, installés ou assemblés **de façon permanente** dans un bâtiment **situés sur son terrain d'assiette**, y compris ceux relatifs au stationnement des véhicules.
- **Ne sont pas compris dans le périmètre de la REP Bâtiment** :
  - les produits et matériaux utilisés uniquement pour la durée du chantier (EPI, moyens de protection du chantier, coffrages, mannequins...)
  - les outils et équipements techniques
  - les terres excavées
  - les emballages (cartons, palettes, films...) → REP en 2025
  - les déchets issus des travaux publics et du génie civil (sauf bâtiment)



# Consignes de tri

[Lien vers les consignes de tri détaillées](#)

## Inertes

Tous les inertes peuvent être mis ensemble (béton, brique, tuile, carrelage...)

## Bois

Sauf bois dangereux, pourris, mérule

## Métal

Déchets dangereux, recouvert de peinture au plomb

## Menuiseries vitrées

Le vitrage ne doit pas être cassé

## Laines minérales

Séparer la laine de roche de la laine de verre. La laine doit être sèche (max10% d'humidité)

## Plastique

Standard de tri compliqué, liste « à la Prévert » d'inclusions / exclusions. Exclusion notamment du PSE et PU

## Plâtre

2 consignes de tri coexistent selon les zones géographiques. Acceptation / exclusion du plâtre avec revêtements divers (faïence, toile de verre, doublage, etc.)

# Où déposer ses déchets gratuitement ?

[www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)

1246 points ouverts en France à la mi-juin,  
dont 1000 par Ecominéro...

The screenshot displays the OCA Bâtiment website interface. At the top, the logo for OCA Bâtiment (Organisme Coordonnateur Agréé) is visible. Navigation tabs include 'Qui sommes-nous ?', 'Réseau des points de collecte' (highlighted in yellow), 'Guichet unique pour les collectivités', 'Consignes de tri', and 'Ressources'. The main content area features a map of the Lyon metropolitan area with numerous collection points marked by colored pins. A search bar on the right contains the postal code '69001 - Lyon'. Below the search bar, the heading 'Affinez votre recherche' is followed by filters for user type ('Vous êtes') and waste types (' Vos déchets'). The 'Vous êtes' filter has 'Particulier' (unchecked) and 'Professionnel' (checked) options. The ' Vos déchets' filter includes checkboxes for Bois, Métal, Plastique, Huisseries, Béton, Laine de verre, Laine de roche, Membranes bitumineuses, Mélanges d'inertes, Plâtre, and Déchets dangereux de PMCB. A 'Rechercher' button is located at the bottom of the filter section. A legend at the bottom of the page explains the pin colors: black for sites matching criteria, grey for partial matches, green for active REP, orange for active REP in less than a month, and red for active REP in more than a month.

**oca BÂTIMENT**  
ORGANISME COORDONNATEUR AGRÉÉ

Qui sommes-nous ? Réseau des points de collecte Guichet unique pour les collectivités Consignes de tri Ressources

Me géolocaliser

69001 - Lyon

**Affinez votre recherche**

**Vous êtes**  Particulier  Professionnel

**Vos déchets**  Bois  Métal  Plastique  Huisseries  
 Béton  Laine de verre  Laine de roche  
 Membranes bitumineuses  Mélanges d'inertes  
 Plâtre  Déchets dangereux de PMCB

Rechercher

Légende : Sites répondant à vos critères Sites répondant partiellement à vos critères Actif REP Actif REP dans moins d'un mois Actif REP dans plus d'un mois

# Concertation en cours sur le maillage territorial

- **Objectif de ces concertations : construire des cartographies par région des points de reprise sans frais en respectant les consignes réglementaires :**
  - ⇒ Un point de reprise tous les 10 km en zone urbaine
  - ⇒ Un point de reprise tous les 20 km en zone rurale
- **Concertations en cours dans les régions : participation des FFB régionales**
  - ⇒ Réunions pilotées soit par les Régions, soit par l'OCAB
  - ⇒ Les CERC sont mandatées dans toutes les régions pour animer la concertation et fournir des données économiques pour alimenter le travail

# Comprendre la REP en 2mn

- **Découvrez la websérie « Réunion de chantier » de la FFB sur la REP Bâtiment**

6 épisodes de 2mn



YouTube / LinkedIn / Facebook

10 questions/réponses de 30s



YouTube / Instagram / Tiktok / Facebook

# Liens utiles

- Les points de reprise sans frais : [www.oca-batiment.org](http://www.oca-batiment.org)
- [Informations sur le démarrage de la REP](#) (consignes de tri, traçabilité, reprise gratuite...)
- [Infos sur les éco-contributions et barèmes](#)
- [websérie REP FFB : Réunion de chantier](#)



**Merci à tous  
pour votre attention !**